



ÉTUDIANT A L'IFSI

**Avec les GHT un nouveau pas dans la casse
du service public de santé**

Les GHT (groupements hospitaliers de territoire), c'est quoi ?

Retour en arrière, nous sommes en avril 2015. Marisol Touraine annonce sa fameuse loi de santé. Elle crée les GHT : Groupement Hospitalier de Territoire. Cet outil, sous prétexte d'augmenter la collaboration entre établissements met en place une mutualisation des moyens.

Chaque établissement public de santé a l'obligation d'adhérer à un GHT avant le 1^{er} juillet 2016. Ne vous inquiétez pas, le son de cloche est donné, l'ordre est en marche depuis quelques mois déjà.

Pour illustrer le fonctionnement du GHT ; un établissement de référence (exemple pour la Sarthe : le CHM) est défini pour un territoire et les structures gravitantes autour (par exemple l'hôpital du Bailleul entre La Flèche et Sablé) deviennent des branches de cet établissement : tout est centralisé. Jusque-là, on se dit : et alors, ou est le problème ?

Décodons ce projet

Mutualisation des moyens : 2 maternités sur le département, « c'est trop cher, j'ai une idée faisons un gros pôle maternité, ça sonne bien ».

Conséquences : disparition de la santé de proximité pour les usagers. En effet, la dynamique de ces structures est de chercher à concentrer un pôle de spécialité sur un même site pour favoriser à terme le nombre d'actes réalisés. Depuis la mise en place de la tarification à l'activité, plus le nombre d'actes réalisés est important, plus les recettes sont importantes pour l'établissement. On risque donc d'assister à une fer-

meture de petits pôles de santé sur certaines spécialités pour être déplacés vers de grands pôles centraux. La conséquence pour les usagers, c'est la destruction petit à petit d'un service public de santé de proximité ! Lorsque tu habiteras loin des grandes villes, en campagne, il faudra mettre beaucoup plus de temps pour pouvoir accéder aux soins et à certaines spécialités.

Mutualisation du personnel : qui dit regroupement de services, dit regroupement de personnel. Conséquences : réductions inévitables du personnel.

Conséquences : mobilité imposée au personnel ? Exemple : un infirmier est sur un pool de renforcement. Habituellement sur l'hôpital du Mans, il devra renforcer une équipe sur un service du Bailleul ou de la Ferté Bernard !

La mutualisation des moyens sous prétexte de « davantage de coopération entre les établissements de santé » a déjà été mise en place dans d'autres secteurs, à savoir les universités. Ce qui était expliqué comme une réforme de bon sens, visant à davantage de coopération entre les établissements, a conduit à réaliser, dans les faits, de nombreuses économies. Au niveau des universités, cela a conduit à fermer des filières sur différents sites afin de ne les garder que sur un seul au sein d'un territoire régional. C'est exactement la même recette que le gouvernement compte utiliser pour les hôpitaux au détriment du personnel et... des patients.

La politique du gouvernement assure une nouvelle fois une volonté de rentabilité, de profit en écrasant s'il le faut l'humanisme.

Les brèves de l'IFSI

L'espérance de vie recule

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) vient de publier ses analyses sur l'année 2015, en particulier sur l'évolution de l'espérance de vie. On y apprend que l'espérance de vie a reculé, du jamais vu depuis 1969 ! L'un des facteurs qui explique cette baisse de l'espérance de vie est la mortalité des personnes âgées touchée par l'épidémie de grippe de l'an passé ainsi que la canicule du mois de juillet. Cette évolution montre les enjeux auxquels le monde hospitalier est confronté pour prendre en soin le 3ème âge. Or, comme l'avait montré l'engorgement des hôpitaux durant l'épidémie de grippe l'an passé, si les coupes budgétaires continuent, il se peut que l'espérance de vie stagne ou pire, continue de reculer !

Mobilisation à Charles Drouet, l'action commence à payer mais le compte n'y est pas !

Le conseil départemental, qui participe au financement des EHPAD, prévoyait la suppression de 28 postes sur Charles Drouet. Les soignants, rejoints par les familles des patients, soutenus par l'intersyndical CGT / FO, se mobilisent contre ce projet de suppression de poste depuis plusieurs mois maintenant. Début janvier, les salariés ont appris que 16 emplois continueraient d'être financés, c'est une première victoire de la mobilisation ! La victoire n'est pas totale puisqu'il reste encore 12 postes supprimés mais c'est la démonstration que la mobilisation paie !

Des paroles, des paroles, des paroles...

Candidat du PS aux élections régionales, Christophe Clergeau recevait les délégués étudiants à l'IFSI en décembre dernier. Lors de cette réunion, il a promis à l'IFSI qu'il verserait avant les résultats des élections une enveloppe de 400 000 euros pour combler le déficit budgétaire de notre institut. Alors que les délégués étudiants interpellent à chaque conseil pédagogique la région sur le manque de budget (on nous répondait toujours qu'elle n'avait pas les moyens), preuve en est que visiblement l'argent existe. Maintenant que la campagne est finie (et que Clergeau a perdu), nous nous demandons si cela n'était qu'une promesse de campagne ou si la somme a t-elle bien été versée ? Dans ce cas, on pourrait commencer par acheter une nouvelle imprimante pour le CDI...

L'état d'urgence qui cache... les tas d'urgences !

Suite aux attentats horrible du 13 novembre dernier, le gouvernement a mis en place l'état d'urgence, compte maintenant l'inscrire dans la constitution et propose de déchoir de la nationalité française les binationaux accusés de terrorisme. A la suite de ces attentats, une vague d'émotion nous a tous touchés. Pourtant, l'état d'urgence ou la déchéance de nationalité, n'a aucune efficacité contre le terrorisme. Qui peut penser que quelqu'un prêt à mourir pour commettre un attentat s'inquiéterait de perdre la nationalité française ? En revanche, cette mesure stigmatise une partie de la population qui possède deux nationalités. La mise en place de l'état d'urgence s'est accompagnée d'un « deux poids deux mesures » : lorsque les manifestations sont sportives, telles que les match de foot de ligue 1, elles sont autorisées, en revanche plusieurs manifestations sociales ont été interdites. Ce n'est pas en restreignant les libertés démocratiques que nous éviterons le terrorisme, c'est pour ces raisons qu'une manifestation contre l'état d'urgence et la déchéance de nationalité est organisée samedi 30 janvier à 15H place de la république.